

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 52/2015

Point 11) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil communal, mercredi 10 juin 2015, relatif à
la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 400'000.00 pour l'élargissement et la création d'un trottoir, respectivement à la route de la Bellangère et à la route du Stand, avec l'éclairage public.

Dossier traité par : Alain Blumenstein.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2009, la Municipalité a pris acte du refus de son préavis No 45/2009 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 213'048.00 pour l'élargissement du trottoir et l'installation de l'éclairage public à la route de la Bellangère, de la sortie du village à la route de Sodome.

Parallèlement au préavis No 37/2013 pour la mise en place d'une zone 30 km/h au village, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 décembre 2013, deux motions, soutenues par quinze Conseillers communaux, étaient déposées en vue d'assurer la sécurité des piétons se rendant sur les « hauts » du village :

- a) l'une pour la « Route de la Bellangère »,
- b) l'autre pour la « Route du Stand ».

Les objets de ces deux motions distinctes n'étant pas de compétence du Conseil communal, son auteur a accepté de les transformer en postulats qui ont été renvoyés directement à la Municipalité.

Exposé des motifs

Consciente en 2009 déjà que des travaux d'aménagement devaient être entrepris le long de la route de la Bellangère pour favoriser et sécuriser le parcours des piétons, de jour comme de nuit, la Municipalité vous a présenté lors de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2014 le préavis No 45/2014 relatif à l'élargissement du trottoir à la route de la Bellangère et à son éclairage.

Ledit préavis a été renvoyé directement à la Municipalité par 20 oui, 18 non et 2 abstentions. Le conseil communal a voulu exprimer par ce vote exprimé sa volonté de traiter les travaux à la route de la Bellangère et à la route du Stand simultanément. Dont acte.

Dès lors, la Municipalité vous soumet le présent préavis qui a, de surcroît, le mérite de répondre aux préoccupations du postulant. Il est en effet nécessaire d'améliorer la sécurité des piétons, qu'ils soient promeneurs, excursionnistes ou encore parents avec poussettes, qui se rendent en forêt ou font le tour du chemin des Erignières. Ce préavis a également pour but d'encourager la mobilité douce entre les deux entités que sont le village et ses quartiers « du haut ». Il paraît en outre essentiel à la Municipalité de permettre aux écoliers de se rendre à l'école à pieds et de pouvoir le faire sur un trottoir assez large pour leur permette de marcher en petits groupes. Ils pourront ainsi, tout en faisant un exercice physique simple et bienfaiteur, discuter, échanger et nouer des liens. Cela permettra par la même occasion de décharger les mamans « taxi » de nombreux trajets.

Pour compléter les travaux d'élargissement du trottoir de la route de la Bellangère, la Municipalité envisage la création d'un trottoir côté Jura de la route du Stand, parachevée par la mise en œuvre d'un éclairage public avec des bornes lumineuses le long des deux routes.

Ce trottoir sera construit depuis le carrefour avec la route de la Bellangère, jusqu'au niveau de la sortie du chemin des Epinettes.

Situation actuelle à la route du Stand

Actuellement une haie dense située sous une rangée d'arbres d'un certain âge, occupe le côté Jura de la route. Une ligne aérienne Swisscom est également présente à cet endroit et deux grilles d'eaux claires récoltent les eaux de ruissellement dont le dévers se situe vers le côté à aménager.

Travaux proposés à la route du Stand

Le trottoir est prévu avec une bordure franchissable, type Neuchâtel interurbaine, limité coté champs par des pavés et avec un dévers vers la chaussée, pour la récolte des eaux. La largeur totale de l'équipement, bordure et pavés compris est de 1.60m.

L'entreprise Swisscom a été contactée en amont par nos soins et envisage le démontage de la ligne aérienne existante, à ses frais, seul restant à la charge de la commune le raccordement de la ligne sur le premier poteau en début de la route.

En parallèle, il conviendra de récolter les eaux de ruissellement par des grilles supplémentaires et donc de prolonger l'actuel collecteur d'eaux claires jusqu'à la grille située la plus en amont.

L'abattage d'arbres est nécessaire et figure dans le devis estimatif, ainsi que la plantation de nouveaux arbres.

Eclairage à la route de la Bellangère et à la route du Stand

Un balisage piétonnier d'orientation par bornes lumineuses alimentées par le réseau est proposé, l'allumage correspondra à celui de l'entier du réseau public. La consommation annuelle des bornes choisies est d'environ 46kWh/an, ce qui représente moins de CHF 10.00/an par luminaire.

La mise en place de bornes alimentées par énergie solaire a été écartée pour plusieurs raisons :

- le rendement de ce genre d'installations est inférieur aux installations traditionnelles,
- en zone non urbanisée, les risques de vandalisme sur les luminaires accessibles sont importants,
- une efficacité moindre est attendue en raison de la présence de la végétation environnante,
- le coût de revient d'une borne est supérieur à celui d'une borne électrique,
- la durée de vie de la batterie est d'environ 5 à 7 ans, et son remplacement est onéreux,
- la pose de détecteur de présences est également déconseillée sur des bornes.

De même, la Municipalité a renoncé à la pose de détecteurs principalement parce que :

- la hauteur des détecteurs est sujette à vandalisme,
- la présence d'animaux domestiques et sauvages risque d'allumer sans cesse l'éclairage, d'où un effet « disco » déranger pour les voisins,
- les détecteurs posés à la hauteur des bornes n'ont qu'une portée limitée (5 à 10 mètres maximum), l'espace entre les bornes étant plus grand,
- pour un éclairage dynamique, il est nécessaire d'avoir plusieurs capteurs le long du cheminement,
- le prix d'un détecteur est d'environ CHF 250.00/pce et doit être installé sur mât,
- la durée de vie actuelle de l'électronique est estimée à 20-25 ans.

Devis estimatif général du coût des travaux

Route de la Bellangère

(Sur la base des offres reçues pour les travaux de génie civil et ceux de l'éclairage)

- Installation de chantier			
- Terrassements			
- Construction de réseaux enterrés (tube éclairage)			
- Trottoir et accotement	CHF		123'000.00
Eclairage (bornes lumineuses, armoire, câbles)	CHF		43'000.00
Eclairage (raccordement au réseau)	CHF		4'000.00
Honoraires pour la coordination et la direction des travaux	CHF		17'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>		<u>17'000.00</u>
Total	TTC	CHF	204'000.00

Devis estimatif général du coût des travaux

Route du Stand

(Sur la base des offres reçues pour les travaux de génie civil et ceux de l'éclairage)

Génie civil	CHF		135'000.00
Eclairage public (bornes, câbles et raccordements)	CHF		21'060.00
Honoraires pour la coordination et la direction des travaux	CHF		20'520.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>		<u>19'420.00</u>
Total TTC	TTC	CHF	196.000.00

TOTAL route de la Bellangère et route du Stand	TTC	CHF	400'000.00
---	------------	------------	-------------------

Conclusions

Ces travaux permettront aux piétons de rallier le nord du village en améliorant leur sécurité et de concrétiser la politique de mobilité douce engagée par la Municipalité ces dernières années. Ils répondent également aux préoccupations du postulant et des Conseillers communaux qui l'ont appuyé dans sa démarche.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 52/2015 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 400'000.00 TTC l'élargissement et la création d'un trottoir, respectivement à la route de la Bellangère et à la route du Stand, avec l'éclairage public,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

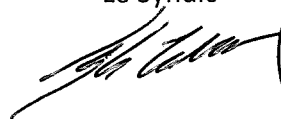
décide,

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 400'000.00,
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par un emprunt aux meilleures conditions,
4. d'amortir le montant de CHF 400'000.00 sur 30 ans au maximum à partir du budget 2016.

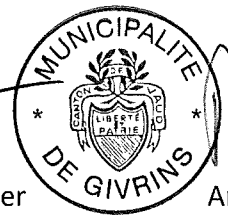
Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 28 avril 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

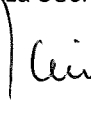
Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick